



**Municipalité de  
Saint-Jules**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT #08-2024 SUR LES COMPTEURS D'EAU**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BEAUCE CENTRE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, QUE le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de la municipalité de Saint-Jules lors d'une séance tenue le 12 août 2024 :

Ce règlement vise à régler l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels et certains immeubles résidentiels, le tout afin de se conformer aux exigences de la Stratégie d'économie d'eau potable. Ce règlement inclut également un article en lien avec le règlement sur l'utilisation de l'eau et remplace le règlement # 05-2023.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 390, rue Principale, Saint-Jules aux jours et heures d'ouvertures du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Saint-Jules, ce 26 août 2024.

---

Gina Lessard  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Gina Lessard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Jules, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 26 août 2024 entre 15h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 août 2024.

Gina Lessard  
Directrice générale et greffière-trésorière